

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE DE LA VILLE DE GENÈVE

Objectifs politiques et stratégiques

Plan d'actions 2014 - 2018

Mise à jour Mai 2014

Elaboré par : Service de l'énergie
Groupe de travail Cité de l'énergie
Coordination : Etienne Favey - Chef de projet

Collaborations à l'élaboration du document :

Comité de pilotage Cité de l'énergie :

Monsieur Rémy Pagani, Monsieur Claude-Alain Macherel, Madame Valérie Cerda, Monsieur Philippe Krebs.

Groupe de travail Cité de l'énergie :

Mesdames Albane Ferraris, Sandra Piriz, Barbara Pillonel, Tatiana Oddo-Clerc, Myriam Joret Messieurs Jean-Pascal Gillig, Fabrice Fortin

TABLE DES MATIERES

Introduction	4
Objectif du document	4
Une démarche rassembleuse	4
Réaliser la transition énergétique en Ville de Genève et réduire l’empreinte écologique	5
Vision à long terme	5
Poser des jalons à moyen terme – horizon 2020	5
Réaliser la transition énergétique du patrimoine de la Ville de Genève	6
Généraliser la stratégie « 100% renouvelable »	6
Réduire nos consommations d’électricité	6
Réduire nos consommations d’eau	7
Vers 100% d’énergie renouvelable en 2050 : Déploiement des énergies renouvelables de substitution	8
Planifier des solutions d’énergies renouvelables dans les quartiers	8
Développer des infrastructures d’énergies renouvelables de quartier	8
Développer la production locale d’électricité	8
Intégrer l’adaptation aux changements climatiques à la planification urbaine	9
Développer de nouvelles sources d’énergies renouvelables et locales	10
Mettre en œuvre de nouvelles technologies	10
Perenniser l’Approvisionnement en électricité locale et renouvelable	10
exploiter les potentiels solaires de manière efficace et économique	10
Vers zéro émission de gaz à effet de serre en 2050	11
Diminuer l’impact environnemental des véhicules municipaux	11
Favoriser la mobilité douce des collaborateurs	11
Réduire le trafic individuel motorisé	12
Mesures d’accompagnement	13
Informer et inciter	13
Mesures d’accompagnement économiques et financières	13
Dynamiser nos collaborations régionales	13

OBJECTIF DU DOCUMENT

La politique énergétique et climatique fixe les objectifs prioritaires à moyen et long termes ainsi qu'un plan d'actions coordonnées à court terme dans les différents domaines d'intervention de la Ville de Genève. En tant qu'outil de planification et de gestion, la politique énergétique et climatique est destinée à évoluer et à être adaptée afin d'être utilisée et valorisée au plus près des évolutions des politiques municipales.

Le Programme d'actions 2014 -2018, qui fixe les objectifs spécifiques et les actions correctives à mettre en place à l'horizon 2018, fait partie intégrante de la politique énergétique et climatique.

L'ensemble de ce document a été réévalué dans le cadre du processus de labellisation *Cité de l'énergie* et *European energy award gold*. Il fait office de document de référence pour les actions et programmes engagés sur la base de l'état des lieux des labels suisse et européen.

UNE DÉMARCHE RASSEMBLEUSE

L'action de la Ville de Genève en matière d'énergie est depuis longtemps connue et reconnue, tant au niveau suisse qu'au niveau européen. La Ville réévalue régulièrement ses objectifs, afin de jouer ce rôle moteur désormais reconnu aux villes par la Confédération et par les Etats européens.

Aujourd'hui les compétences d'intervention communale en matière de politique énergétique et climatique concentrent l'action municipale, d'une part sur le patrimoine immobilier de la Ville de Genève et sur sa flotte de véhicules, et d'autre part sur l'ensemble de ses compétences et prérogatives en matières d'aménagement et de planification urbaine.

La Ville de Genève veut participer activement à la réalisation de la transition énergétique de son territoire. Pour cela elle développe une démarche globale et cohérente.

Les objectifs de politique énergétique et climatique doivent donc s'entendre également dans les domaines de l'urbanisme, de la mobilité et des transports, autant que dans la politique d'achats, la politique de gestion des déchets ou encore dans les actions d'information et de communication, voire même de la promotion économique et touristique. Ils doivent également être pleinement intégrés à la définition des priorités en matière d'investissement et de planification.

La Ville de Genève dispose d'une capacité d'action partielle à l'échelle du territoire communal, de par l'organisation genevoise de répartition des compétences entre le Canton et ses principaux partenaires publics ou parapublics (communes, SIG, TPG, etc.). De fait, la Ville de Genève, inscrit le développement de sa politique énergétique et climatique et de son action sur le territoire communal dans une dynamique de collaborations, de partenariats, de coopérations et de coordinations entre les différents acteurs territoriaux, en jouant, entre autres, les rôles de ville aménageuse et incitatrice.

Les interventions et les partenariats à activer pour une approche territoriale de la politique énergétique et climatique en fixant des objectifs communs à tous les acteurs du territoire sont inscrits dans le Programme Stratégique de Développement Durable (PSDD) 2009-2013. La mise à jour du PSDD, en 2014, visera à renforcer la cohérence et les collaborations d'ores et déjà établies dans le cadre du premier programme.

RÉALISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN VILLE DE GENÈVE ET RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

La Ville de Genève souhaite s'inscrire dans le mouvement des villes européennes pour une transition énergétique. Dans ce cadre, elle joue son rôle de développement ou de soutien d'initiatives pour une transition énergétique pacifique et efficace, en s'adaptant à un environnement en mutation.

VISION À LONG TERME

Penser le développement urbain sur le long terme permet d'agir plus efficacement sur les mécanismes de prise de décision et d'action à court terme. La technique seule ne pourra pas répondre aux impératifs fixés par le contexte énergétique et climatique, ni aux objectifs de durabilité. Il faut remettre des considérations collectives (vivre ensemble) au cœur des défis urbains, y compris pour la question énergétique. La Ville de Genève veut porter une vision dynamique, positive et avant-gardiste en terme d'énergie et de climat afin de transformer un futur souhaitable en un objectif collectif.

Cette vision a pour principe que les partenaires territoriaux et les citoyens collaborent, s'enthousiasment et adhèrent aux différents objectifs fixés, en anticipant un modèle dans lequel la Ville et ses habitants veulent s'inscrire :

Ensemble, pour une Ville de Genève 100% renouvelable en 2050

POSER DES JALONS À MOYEN TERME – HORIZON 2020

Les objectifs de la politique énergétique de la Ville de Genève ont toujours été développés en étroite coordination avec les objectifs qualitatifs énoncés au niveau de la Confédération et du Canton de Genève. Parallèlement, la Ville de Genève s'est également impliquée au niveau européen.

L'action de la Ville de Genève et la définition de ses objectifs de politique énergétique et climatique à moyens termes s'inscrivent dans le mouvement des villes européennes et suisses qui s'engagent dans la Convention des Maires de la Commission européenne. Commission qui reconnaît « *qu'il n'y que peu de chance d'atteindre les objectifs sans une implication forte des autorités locales qui organisent la vie des cités, agissent quotidiennement pour améliorer la qualité de vie urbaine et génèrent des emplois durables* ».

La Ville de Genève s'inscrit dans le mouvement des villes européennes les plus actives en la matière qui s'engagent désormais à dépasser les objectifs de l'Union européenne d'ici 2020 :

- **Améliorer de 20% l'efficacité énergétique,**
- **Couvrir plus de 20% des besoins énergétiques par des énergies renouvelables,**
- **Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre.**

Les stratégies opérationnelles de la Ville de Genève fixent des objectifs quantitatifs et qualitatifs à l'horizon 2020 pour l'ensemble des vecteurs énergétiques. Ces objectifs sont notamment repris dans le Plan directeur communal et le Programme stratégique de développement durable.

OBJECTIFS DE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

L'efficacité énergétique renvoie à la "capacité à produire sans gaspiller". Alors, la question essentielle que l'on doit se poser n'est pas tant de savoir où trouver plus d'énergie, mais comment revoir à la baisse nos besoins et nos consommations. [...] La gestion de l'énergie doit devenir **l'affaire de tous** si l'on veut que les compteurs se mettent à tourner à l'envers !¹

RÉALISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE GENÈVE

GÉNÉRALISER LA STRATÉGIE « 100% RENOUVELABLE »

Depuis 2006, l'action de la Ville de Genève s'est clairement intensifiée par l'adoption de la stratégie générale « 100% renouvelable en 2050 pour les besoins en chauffage de ses bâtiments ».

Afin d'augmenter de manière significative la performance énergétique du parc immobilier de la Ville de Genève, nous devons **cibler les opérations de rénovation sur les bâtiments où se concentrent les plus grands enjeux énergétiques et environnementaux**.

En matière de rénovation, l'expérience nous montre qu'une diminution des besoins en énergie de chauffage significative est atteignable en préservant l'équilibre financier des projets et en améliorant l'efficacité économique de l'exploitation des bâtiments. L'amélioration de l'efficacité énergétique agit également en termes sociaux, puisqu'elle permet un allègement important des charges de chauffage des locataires et une amélioration notable du confort des logements.

Des indicateurs spécifiques « énergie et climat » doivent être inclus dans le Plan Financier d'Investissement, dans le but de coordonner la détermination des priorités des assainissements immobiliers avec les enjeux énergétiques. De la même manière, ils doivent s'intégrer dans les stratégies et démarches d'acquisition / location, cession ou vente de biens immobiliers.

L'intégration systématique de mesures d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables dans les crédits de constructions passe par une planification stricte des investissements liés à des priorités énergétiques, mais aussi par une attention particulière portée à l'équilibre économique des projets et dans l'adéquation entre les attentes énergétiques et les impératifs financiers.

RÉDUIRE NOS CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ

Mettre en œuvre la stratégie générale « Electricité : consommer moins ET produire mieux »

Le potentiel d'économie d'électricité à réaliser dans les bâtiments publics reste important. Les investissements réalisés dans ce domaine sont pour la plupart rentables, dégageant des temps de retour sur investissement courts. La mise en œuvre de la stratégie vise le renforcement des actions d'amélioration des installations électriques existantes et l'optimisation des performances énergétiques pour l'électricité dans les opérations de construction ou de rénovation de bâtiments (Minergie électricité et SIA 380/4).

¹ EnergieCités Info, N°35, Faire tourner les compteurs à l'envers, novembre 2008

Economiser un tiers des consommations d'éclairage des communs d'immeubles locatifs

Les dispositions légales relatives à l'éclairage des parties communes des immeubles locatifs autorisent désormais d'automatiser l'éclairage de ces bâtiments. Ces dispositifs permettent une économie d'environ 50% de la consommation d'électricité des éclairages des communs d'immeubles. Des interventions d'assainissement et d'optimisation sont menées dans les bâtiments de logements depuis 2005.

Une stratégie d'action renforcée a été élaborée en 2008, pour une rénovation accélérée des éclairages des 56 immeubles les plus gros consommateurs (17% du parc locatif). Ces actions permettront d'atteindre une économie de 34% des consommations totales d'éclairage des communs d'immeubles locatifs.

Réduire les consommations de l'éclairage public

La mise en œuvre de la stratégie « éclairer mieux, consommer moins » entre 2010 et 2013 a permis d'améliorer la performance énergétique des installations d'éclairage public et de diminuer de 35 % les consommations d'électricité, ainsi qu'une économie annuelle de 1'355 tonnes d'émissions de CO₂.

Une seconde étape doit permettre d'éliminer les lampes au mercure encore présentes et de poursuivre l'optimisation énergétique en systématisant l'application des principes de la stratégie « éclairer mieux, consommer moins » lors des phases d'entretien courant.

RÉDUIRE NOS CONSOMMATIONS D'EAU

La Ville de Genève considère l'eau comme un agent énergétique, lui octroyant ainsi une place à part entière dans sa politique énergétique. Le programme actuel de gestion rationnelle de l'eau poursuit l'objectif de réduire la consommation d'eau, tout en préservant la qualité des prestations aux usagers et aux citoyens. Il a déjà permis de diminuer de près de 37% les besoins en eau de la Ville de Genève depuis 1996.

Au même titre que les autres agents énergétiques, les actions d'optimisation des consommations, la recherche de potentiels d'économie, mais aussi les actions de récupération de l'eau de pluie et l'utilisation de l'eau du Léman doivent se structurer dans le cadre d'un programme d'actions et d'investissements.

VERS 100% D'ÉNERGIE RENOUVELABLE EN 2050 : DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DE SUBSTITUTION

PLANIFIER DES SOLUTIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LES QUARTIERS

L'expérience a montré que de nombreuses ressources énergétiques sont potentiellement valorisables sur le territoire. Pour passer dans une phase d'exploitation, la ressource doit être considérée à sa juste échelle territoriale, afin d'optimiser les coûts de mise en œuvre et les rendre concurrentiels avec les énergies fossiles. Le déploiement rapide et massif des solutions d'énergies renouvelables passe par une mise en commun des ressources locales et par la mise en œuvre d'infrastructures collectives pour les distribuer.

Les liens établis entre les spécialistes de l'énergie et les urbanistes en charge de la planification urbaine sont aujourd'hui traduits dans la Loi sur l'énergie et son obligation d'établir des Concepts Énergétiques Territoriaux (CET). Ces outils méthodologiques intègrent les enjeux énergétiques à l'échelle du quartier dès l'élaboration des projets, en favorisant des solutions renouvelables, tant en matière de bâtiments que de mobilité.

Cette collaboration doit se renforcer et se systématiser. Cela implique un renforcement de l'échange d'informations et des actions de formations ciblées et spécifiques entre les urbanistes et les énergéticiens, mais aussi un suivi conjoint des projets, notamment par la création de cartographies spécifiques et l'ancrage des enjeux énergétiques du territoire dans le Plan Directeur Communal **Genève 2020, renouvellement durable d'une ville centre**.

DÉVELOPPER DES INFRASTRUCTURES D'ÉNERGIES RENOUVELABLES DE QUARTIER

La vision développée par la Ville de Genève doit s'inscrire dans le territoire par le développement d'infrastructures énergétiques, pour faciliter l'accès aux énergies renouvelables au plus grand nombre. La Ville de Genève joue son rôle de facilitateur dans le développement des projets, notamment via les coordinations entre les acteurs du territoire, mais aussi par la transition énergétique de son propre parc immobilier.

Cela implique de s'assurer de la possibilité de connexion des bâtiments du patrimoine municipal aux futurs réseaux, mais aussi d'une accessibilité économique aux énergies renouvelables, afin de garantir le déploiement des énergies renouvelables à des coûts similaires aux énergies fossiles pour le consommateur final.

On peut relever deux projets phares pour les années à venir :

- **L'Ecoquartier de la Jonction**. La construction de l'écoquartier déclenchera le déploiement d'un réseau de chaleur renouvelable dans le périmètre élargi de la Jonction en collaboration avec l'Etat de Genève et SIG.
- **Le quartier Chandieu / Servette / La Forêt**. La Ville de Genève collabore aux études et facilite la mise en œuvre de nouvelles infrastructures de chauffage de quartier utilisant les énergies renouvelables.

DÉVELOPPER LA PRODUCTION LOCALE D'ÉLECTRICITÉ

La vision portée par la Ville de Genève est en adéquation avec la nouvelle Stratégie énergétique 2050 de la Confédération. La décision de désengager la Suisse de l'énergie nucléaire invite tous les acteurs du territoire à envisager un avenir énergétique plus sobre et à développer des solutions de production d'électricité.

En s'appuyant sur la technologie des pompes à chaleur, la stratégie « 100% renouvelable en 2050 » fait naître de nouvelles consommations d'électricité. Afin d'assurer la cohérence entre la stratégie thermique et les nécessités de sécuriser l'approvisionnement électrique, la Ville de Genève doit s'investir dans le développement de solutions locales de production d'électricité et envisager d'exploiter les potentiels disponibles localement.

INTÉGRER L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES À LA PLANIFICATION URBAINE

La Confédération, via les Offices fédéraux de l'environnement et de l'énergie, a lancé un programme national pour intégrer les risques de changements climatiques aux procédures d'aménagement du territoire. Les villes suisses sont partenaires de ce programme et joueront un rôle important dans sa mise en œuvre.

Ce programme invite à prendre des mesures de planification afin de minimiser les impacts d'un rehaussement de la température dans les domaines des infrastructures et bâtiments, des espaces verts, de la santé, de la gestion des eaux et du développement urbain.

Ces mesures peuvent notamment concerner la gestion et la valorisation des eaux de pluie. Dans le cadre du Plan général d'évacuation des eaux (en cours d'élaboration), plusieurs pistes seront à valoriser afin d'éviter des surcharges inutiles du réseau d'assainissement. Parmi ces pistes, on peut relever :

- Le développement des possibilités d'infiltration des eaux de pluie selon les particularités des secteurs urbains ainsi que des opérations de rétention d'eau (toitures vertes, bassins d'eau pluviale) ;
- La remise en valeur des petits cours d'eau canalisés ou négligés (Nants).

L'intégration des risques climatiques et de la vulnérabilité du territoire dans l'élaboration et la planification de l'aménagement urbain est une évolution importante des procédures actuelles. Elle doit être planifiée et accompagnée auprès des services et des collaborateurs en charge de la planification dans les années à venir.

DÉVELOPPER DE NOUVELLES SOURCES D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LOCALES

L'application depuis 2006 de la stratégie « 100% renouvelable en 2050 pour les besoins en chauffage des bâtiments de la Ville de Genève » a démontré l'existence de nombreuses potentialités pour le changement de vecteur énergétique et le développement des énergies renouvelables. Ces expériences mettent en avant que la transition vers les énergies renouvelables est souvent économiquement avantageuse.

METTRE EN ŒUVRE DE NOUVELLES TECHNOLOGIES

Une intensification de la mise en œuvre de technologies innovantes et efficaces est prioritaire en vue de répondre aux objectifs de la stratégie, sur la base de l'expérience de projets pilotes utilisant la géothermie, le réseau Genève-Lac-Nations, l'utilisation de la chaleur des collecteurs d'eaux usées ou les déchets bois des espaces verts de la Ville. Un projet phare pour les prochaines années est l'utilisation de l'eau du Lac Léman pour alimenter des pompes à chaleur à haute température afin de couvrir les besoins thermiques de grands ensembles locatifs de la Ville de Genève.

PERENNISER L'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ LOCALE ET RENOUVELABLE

Depuis 2002, l'approvisionnement en électricité de la Ville de Genève est assuré par de l'électricité produite localement et respectueuse de l'environnement. Depuis 2007, 40% de l'approvisionnement est labellisé Nature Made Star et 60% labellisé TUV EE01 (SIG Vitale Horizon).

Les bâtiments rénovés ou récemment construits répondant aux standards de haute performance énergétique sont approvisionnés par une électricité 100 % labellisé Nature Made Star (SIG Vitale Vert). Ainsi, les efforts pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments augmentent également la part d'électricité renouvelable certifiée dans l'approvisionnement de la Ville.

EXPLOITER LES POTENTIELS SOLAIRES DE MANIÈRE EFFICACE ET ECONOMIQUE

La Ville de Genève est un des plus importants propriétaires d'installations solaires du canton avec 43 centrales solaires thermiques et 12 centrales solaires photovoltaïques.

L'expérience met en évidence que le rendement économique des installations solaires thermiques n'est pas toujours optimal, contrairement à celui des installations solaires photovoltaïques. Dès lors, la Ville de Genève procédera à une analyse systématique de ses potentiels solaires afin de proposer une exploitation économiquement performante.

La Ville de Genève doit ainsi assurer le maintien de ses capacités de construction de centrales dans le cadre des crédits de politique énergétique et poursuivre l'exploitation équilibrée des potentiels solaires identifiés dans le cadre des crédits de constructions, rénovations et d'aménagement.

Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été soumis à la consultation des acteurs du territoire lors de la procédure d'élaboration du Programme stratégique de développement durable (PSDD). Il est apparu que les objectifs ambitieux de la Ville en matière de consommation d'énergie (100% renouvelable en 2050) devaient également se traduire par un objectif en matière de réduction des émissions qui a été formulé de la manière suivante :

Ensemble pour une ville 100% renouvelable et zéro émission de CO₂ en 2050.

En tant que signataire de la Convention des maires de la Commission européenne, la Ville de Genève s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% avant 2020. Cet objectif doit être en premier lieu mis en œuvre sur le parc immobilier de la Ville, afin d'agir selon les principes d'exemplarité.

La politique énergétique et climatique doit également intégrer des objectifs concrets en matière d'émissions polluantes et favoriser l'atteinte des objectifs du Plan cantonal pour la protection de l'air. Une collaboration avec le Service cantonal de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) doit se formaliser.

DIMINUER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES VÉHICULES MUNICIPAUX

La diminution de l'impact de la mobilité sur l'environnement genevois et le transfert modal vers les modes doux (marche, vélo) et les transports publics sont des priorités politiques qui impliquent également de montrer l'exemple, notamment par une approche environnementale et énergétique de la gestion des véhicules municipaux. La Ville de Genève est particulièrement attentive aux développements technologiques du secteur automobile et ambitionne, à long terme, un parc de véhicules "zéro émission".

La Ville de Genève a présenté en 2010 un plan d'assainissement de son parc de véhicules. Il intègre des options stratégiques pour le renouvellement du parc en visant une diminution de son impact environnemental et climatique, dans le cadre d'un investissement rationnel pour maintenir un cycle de renouvellement de 10 ans. En 2013, la Politique de gestion des véhicules de la Ville de Genève est venue renforcer ces premières démarches et a fixé un objectif de réduction des émissions des gaz à effet de serre de 20% pour l'ensemble du parc.

FAVORISER LA MOBILITÉ DOUCE DES COLLABORATEURS

La Ville de Genève a mis en place des offres et des conseils pour ses collaborateurs. Qu'il s'agisse de déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou des déplacements réalisés dans le cadre de l'activité professionnelle, le Conseil administratif entend favoriser l'utilisation des transports publics ou de moyens de transports doux (marche, vélo).

L'ensemble de ces actions, regroupées sous l'appellation « Bouquet de transports », favorise l'usage des transports publics en proposant des tarifs d'abonnement attractifs, favorise les mobilités douces en mettant à disposition des collaborateurs des vélos de service et propose aux services de l'administration qui le souhaitent de se doter d'un abonnement d'auto-partage. L'ensemble de ces mesures est financé par la location des places de parking auparavant mises à disposition gratuitement aux employés de la Ville de Genève.

Lancé en 2002, le programme « Bouquet de transports » doit faire l'objet d'une actualisation en terme de réglementation (principes d'utilisation des divers modes et stationnement sur le lieu de travail), d'une réactivation en terme de communication auprès des collaborateurs et d'un renforcement par la centralisation de la gestion auprès d'un service ou d'une direction à portée transversale.

RÉDUIRE LE TRAFIC INDIVIDUEL MOTORISÉ

La Ville soutient et accompagne, dans les limites de ses compétences, les programmes d'actions déterminants que sont la liaison CEVA et l'offre RER, le développement du réseau de tramways et de lignes de transports publics, le développement et la sécurisation du réseau cyclable et l'évolution des normes de stationnement sur fonds privé et leurs applications.

En complément, la Ville développe des plans sectoriels de mesures, que sont le plan directeur des chemins pour piétons et l'image directrice du réseau cyclable. Elle poursuit les aménagements pour les piétons, les cyclistes et les personnes à mobilité réduite dans le sens d'un meilleur partage de la voirie (extension de l'aire à priorité piétonne du centre-ville, voie verte, création de zones à priorité piétonne et mise en œuvre du programme de zones 30 km/h).

L'action concertée de la Ville de Genève avec les partenaires et les acteurs du territoire vise notamment à redimensionner le réseau routier et à limiter le trafic individuel motorisé en le concentrant sur les axes principaux hors quartiers. La Ville assainit le bruit routier selon ses obligations légales, en privilégiant les mesures à la source (diminution des charges de trafic, réduction des vitesses).

INFORMER ET INCITER

La Ville de Genève développe une communication active sur ses réalisations en termes d'architecture, d'aménagement ou de mobilité, mais aussi sur sa politique de développement durable et sa politique énergétique. Les publications, campagnes, manifestations, séminaires internationaux, etc. ont permis à la Ville de Genève de développer une image positive et novatrice dans les milieux professionnels concernés notamment, tant en Suisse qu'à l'étranger.

Dans les prochaines années, une coordination globale des objectifs de communication de la Politique énergétique et climatique, du Plan directeur communal, du Programme stratégique de développement durable et de la Politique de gestion des véhicules aura avantage à être mise en place, tant en interne de l'administration qu'auprès d'un large public. En poursuivant l'objectif d'inciter les collaborateurs et le public à s'engager dans les économies d'énergie, la mobilité douce, les énergies renouvelables, le développement durable, etc.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

L'assainissement énergétique engagé par la Ville de Genève représente, sur une longue durée, des investissements très importants. Nos premières expériences montrent des équilibres financiers tout à fait favorables, qui nous incitent à mieux appréhender la rentabilité globale des projets.

La pérennité de la transition énergétique du patrimoine immobilier de la Ville de Genève doit pouvoir s'appuyer sur les mécanismes financiers qui décrivent et analysent les moyens de financement, les calculs de rentabilité à prendre en compte et les équilibres entre les coûts / bénéfices globaux à rechercher dans les projets.

Des solutions nouvelles (ingénierie financière) sont vraisemblablement à inventer dans ce contexte, afin de garantir l'action dans le temps et de favoriser des investissements qui permettent de stimuler l'économie locale et la création d'emplois non-délocalisables dans l'économie genevoise. Dans le même temps, il convient de « rendre visibles les retombées économiques locales des actions pour la transition énergétique »².

DYNAMISER NOS COLLABORATIONS RÉGIONALES

La Ville de Genève est présente dans les réseaux de villes aux niveaux local et européen. Dans le domaine de l'énergie, on peut citer la participation aux réseaux SuisseEnergie et EnergieCités (réseau européen).

Il apparaît cependant qu'aucun réseau formel n'existe dans ce domaine à l'échelon cantonal. En tant que ville-centre, la Ville de Genève aurait tout intérêt à envisager d'initier une telle démarche et inviter les communes genevoises et les acteurs locaux dans les domaines d'intervention de la politique énergétique et climatique à mieux échanger et mettre en commun les outils et moyens à leur disposition. Bien entendu, une telle démarche de mise en réseau des communes et des autres acteurs ne sera réellement efficace que sous l'égide de l'office cantonal de l'énergie et en partenariat étroit avec SIG.

Il convient également d'activer la collaboration régionale et transfrontalière afin de développer, ensemble, des indicateurs territoriaux, notamment en lien avec les objectifs climatiques.

² 30 propositions d'Energy Cities pour la transition énergétique des territoires